

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_053 : URBANISME ET HABITAT / EXPÉRIMENTATION D'UNE OPÉRATION D'URBANISME COLLABORATIF "BIMBY-BUNTI" - DEMANDE DE FINANCEMENTS

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Considérant qu'Aurillac Agglomération s'engage dans une opération expérimentale « BIMBY-BUNTI » qui consiste à assurer un accompagnement renforcé auprès des ménages dans la réalisation de leurs projets de construction d'une offre de logement neuve sur parcelle déjà bâtie ou dent creuse et de leurs projets de rénovation, de reconfiguration et de réoccupation du bâti ancien ;

Considérant la forte ambition environnementale, écologique et l'exemplarité de l'opération en faveur de la densification douce du bâti dans le respect de l'objectif de sobriété foncière afin d'accélérer la transition écologique du territoire ;

Considérant que l'animation et l'accompagnement proposés s'adressent à tous publics en proposant une ingénierie innovante, allant de la modélisation des projets au coaching jusqu'à la réalisation, c'est-à-dire la création et le développement d'un service à destination de la population ;

Considérant que le module 1 du programme correspondant à un dispositif global, à destination des habitants des 25 communes d'Aurillac Agglomération, visant la modélisation d'options de projets à travers une communication (boîtage, conférence de presse, réunion publique, affichage, etc.), un accueil (site Internet, premier entretien, etc.), une orientation et une analyse des options de chaque projet, ainsi que le pilotage et la coordination (comités techniques, comités de pilotage, bilans) de l'opération, peut bénéficier d'un financement LEADER pour le soutien à la création et au développement des services à destination de la population ;

Considérant que le module 2 du programme correspondant à un dispositif visant à l'aboutissement de 30 logements créés, reconfigurés et améliorés, c'est-à-dire l'accompagnement individuel des porteurs de projets pour déterminer la possibilité de réalisation des projets (étude d'opportunité et de faisabilité) et pour les accompagner afin de transformer une « prise d'option » en résultat observable, peut bénéficier d'un financement de la mesure d'appui à l'ingénierie du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert » ;

Considérant que le programme proposé est dimensionné pour réaliser 180 études de faisabilité et faire aboutir 30 logements et que la convention est d'une durée de 5 ans, dont 3 ans de programme et 2 ans supplémentaires pour la réalisation des dernières opérations ;

Considérant que la part à la charge d'Aurillac Agglomération s'élève à 384 000 € TTC, soit 320 000 € HT répartis comme suit :

- 50 000 € HT pour le module 1 ;
- 270 000 € HT pour le module 2 ;

Considérant que le plan de financement du module 1 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Module 1	50 000 €	LEADER	40 000 €
		Autofinancement	10 000 €
Total	50 000 €	Total	50 000 €

Considérant que le plan de financement du module 2 est le suivant :

Module 2	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses	66 000 €	66 000 €	66 000 €	36 000 €	36 000 €	270 000 €
Recettes	66 000 €	66 000 €	66 000 €	36 000 €	36 000 €	270 000 €

Fonds vert	19 800 €					19 800 €
Autofinancement	46 200 €	66 000 €	66 000 €	36 000 €	36 000 €	250 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de communication d'un nouveau service dédié à l'habitat sur le territoire d'Aurillac Agglomération ;

- d'approuver les plans de financement correspondant aux modules 1 et 2 de l'expérimentation d'une opération d'urbanisme collaboratif « BIMBY-BUNTI » ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à demander la subvention LEADER au titre de la mesure AAC 2.2 « Soutien à la création et au développement des services à destination de la population » ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à demander la subvention du Fonds vert au titre de la mesure « Appui à l'ingénierie » ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite de l'opération ;

- de dire que, dans le cas où l'une ou l'autre des subventions engendrerait une nécessité d'augmenter le montant d'auto-financement nécessaire à l'équilibre financier du projet, le Conseil Communautaire en admet la prise en charge et la couverture systématique par l'auto-financement d'Aurillac Agglomération, ceci sans qu'il soit nécessaire de formaliser une délibération rectificative.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.